

SOMMAIRE

INTRA-MUROS	p. 2
PERSONNELS : INFOS ACTUALITES	p. 7
RELATIONS EXTERIEURES	p. 11
INFOS PRATIQUES	p. 15

LE JOURNAL DE PARIS I PANTHEON - SORBONNE

SCIENCES ECONOMIQUES-SCIENCES HUMAINES-SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

N° 8 Présidence de l'Université - EPICURE - 12 Place du Panthéon 75005 PARIS JAN / FEV. 1991

EDITORIAL

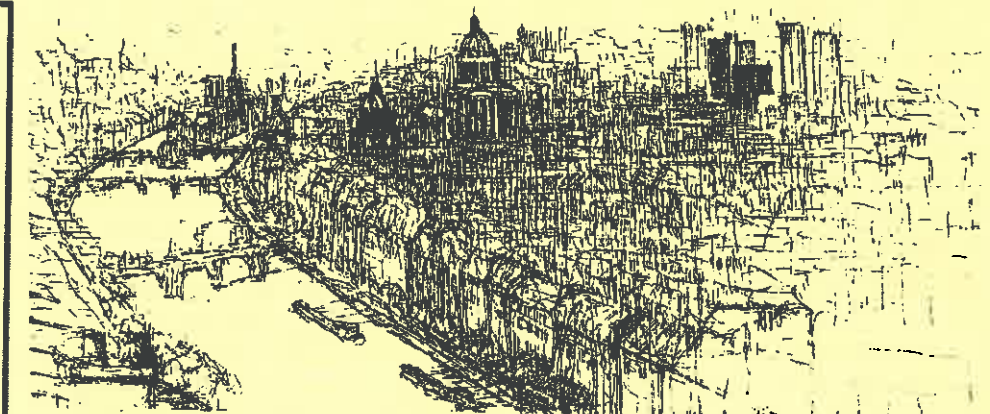
L'année 1991 commence dans des circonstances internationales dramatiques. Notre souhait unanime est qu'une paix juste puisse être trouvée dans la dignité et le respect de tous les peuples et de leurs aspirations légitimes.

Ce début d'année s'inscrit pour notre université dans le cadre de l'élaboration de notre projet de contrat ministère université. Ce projet permettra de définir et d'affirmer les grands axes de développement qu'entend voir mettre en œuvre à partir du début 1992 et pour quatre ans notre établissement tant du point de vue des formations, de la politique des emplois IATOS et enseignants-chercheurs que de la rénovation et de la modernisation de nos conditions de vie et de travail (locaux, nouvelles technologies, hygiène, sécurité...) sans oublier notre politique de relations extérieures et de communication.

Un contrat quadriennal recherche viendra ultérieurement compléter ce contrat global vers la fin de l'année 1991. Les trois grandes phases menant de la préparation à la signature du contrat sont les suivantes :

- élaboration du projet au niveau de l'université et de toutes ses composantes et conseils.
- expertise du projet par des responsables désignés par le ministère de l'Education nationale.
- discussion ministère-université et signature du contrat.

Il est de notre intérêt commun d'aboutir à la signature effective d'un



Paris I en ville...

contrat qui engagera le ministère et notre établissement jusqu'à la fin de l'année 1995. Ce n'est qu'à ces conditions que l'université pourra envisager son avenir avec un minimum de sérénité.

Enfin, je voudrais remercier tous les élus étudiants dont le mandat vient de se terminer pour leur participation active et compétente aux débats et décisions des conseils centraux de l'Université.

L'action des élus étudiants est essentielle pour la vie de notre institution. Le dynamisme de l'Université de Paris I, dont ce journal se veut un reflet fidèle, leur est dû pour une grande part. Les nouveaux élus sauront, à n'en pas douter, s'inscrire dans cette voie et représenter pleinement et de manière efficace ceux qui leur ont accordé leur confiance pour le bien de notre université.

Georges HADDAD
Président de l'Université

BILLET

PARIS I EN VILLE ! Par Louis LEVY GARBOUA

J'aimerais vous conter ici une mésaventure insignifiante, et pourtant significative, dans laquelle vous serez nombreux, à n'en pas douter, à vous reconnaître.

L'autre soir, au milieu d'un dîner chez des amis, et au moment où l'intérêt des conversations sur les talents de la cuisinière commençait à s'épuiser, mon vis-à-vis se penche vers moi d'un air faussement attentif et dit : vous êtes bien professeur d'université, n'est-ce pas ?

- oui, j'enseigne l'économie à Paris I...
- Ah oui, Paris I...euh...c'est...laquelle déjà ?
- Eh bien, Paris I, c'est le Panthéon...ou la Sorbonne si vous préférez...
- Ah bon...

et après un silence, son visage soudain s'illumine :

- Ah oui, je vois, vous êtes à Dauphine ? et on pouvait lire sur son visage empourpré l'exultation de celui qui a enfin trouvé quelque chose d'intelligent à dire.

suite en page 2

AU SERVICE DES ETUDIANTS

ECHOS DES UFR

UFR 05 et UFR 07 : Une séance officielle de remise de diplômes de D.E.A. de droit français et communautaire des affaires (responsable : professeur Christian Gavalda) et du D.E.A. de droit communautaire (responsable : professeur Jean Vergès) s'est déroulée à la Sorbonne le 11 décembre dernier sous le haut patronage de Madame Elisabeth Guigou, ministre délégué aux Affaires européennes. 120 étudiants de ces 3èmes cycles assistaient à cette cérémonie.

M. le conseiller d'Etat, Jacques Ribs, docteur en droit, et Mme de Boisdeffre, maître des requêtes, conseillère technique du Ministre ont remis les diplômes.

Trois grandes maisons d'édition : Dalloz,

Litec, Nouvelles Editions Fiduciaires ont offert des volumes à certains des lauréats.

UFR 01, 05, 07. Magistère de droit des activités économiques : A l'occasion de la remise des diplômes et des prix à la première promotion des étudiants de ce magistère, le mercredi 5 décembre 1990 (Amphi Liard en Sorbonne) s'est déroulée une conférence présidée par notre collègue le Recteur Jacques Beguin (ancien directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche, directeur scientifique de "la Semaine Juridique") sur le thème : "la fonction des juristes (Quelle évolution ? Quelle formation ?)".

Monsieur le Président Georges Haddad a ouvert la cérémonie de remise des diplômes. Trois étudiants ont obtenu des prix nationaux : M. Pickering, prix Francis Lefebvre, M. Behillil, prix Litec-Editions Technique, Mlle Danre, prix de l'Académie de comptabilité. Par ailleurs le prix AJAP a été décerné à M. Schmitt et à Mlle Tromeur. Le prix Economica l'a été à M. Slamani et M. Bensussan et le prix Dalloz à Mlle Mafetti.

ACTIVITES SPORTIVES

Tournoi de tennis double "surprise" : (cf journal de Paris I n°6)

Il se déroulera les mercredi et jeudi entre 12h et 13h ou 13h et 14h à partir du 14 mai au Centre Sportif Universitaire Jean Sarrailh, 31 avenue Georges Bernanos 75005 Paris (Métro Port-Royal).

Clôture des engagements : vendredi 15 mars. L'inscription (fiche de renseignement + droit d'inscription (10F)) peut s'effectuer au centre PMF - bureau C1307 du lundi au vendredi entre 10h et 12h et 14h et 16h ou auprès de M. Rabilloud au centre sportif universitaire les mercredi, jeudi, et samedi entre 8h et 14h.

Règles du jeu : un tirage au sort intégral présidera à la constitution des équipes pour le 1er tour, ainsi que pour chaque tour suivant parmi les vainqueurs du tour précédent. Chaque équipe devra fournir 4 balles en très bon état. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Contact : André Rabilloud UEFAPS, C1307, 40 77 18 96, PMF.

Succès de Paris I

Pour la 3ème année consécutive, l'Université de Paris I a remporté le Challenge National FNSU - L'EQUIPE dans la catégorie "plus de 15000 étudiants".

En outre, l'Université de Paris I termine 3ème du "SUPER TROPHEE BNP" rassemblant toutes les catégories d'établissements d'enseignement supérieur dont les UFR-STAPS.

Nouveau bureau de l'A.S Paris I après l'AG du 9/11/91 : M. Haddad (Président), M. Kasmi (Secrétaire Général), M. Braun (Secrétaire Général Adjoint), Mlle Garel (Trésorier), M. De Villemejeane (Trésorier Adjoint), Mlle Namuroy (Administrateur).

Contact : UEFAPS, PMF.

ETUDIANTS HANDICAPES

Les universités françaises accueillent un nombre dérisoire d'étudiants handicapés (1500). La MNEF s'associe avec le secrétariat d'Etat aux handicapés pour l'organisation des Assises 1991 en vue de l'intégration des étudiants différents, handicapés, accidentés de la vie. Des propositions émanant de groupes de travail réunissant des étudiants valides ou handicapés et visant à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants handicapés feront l'objet d'un concours. Les projets lauréats seront présentés lors d'un colloque qui se tiendra en Sorbonne en mai 1991.

Contact : Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Solidarité chargé des Handicapés, 100 avenue Raymond Poincaré 75116 Paris, 40 67 88 88.

INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES

Ouverture du système Ravel

Comme l'année dernière, les futurs bacheliers de Paris et de la région parisienne sont tenus de faire leurs inscriptions universitaires par Minitel par l'intermédiaire du système Ravel. Il suffit, pour cela, d'utiliser un Minitel privé ou celui de l'établissement fréquenté et de taper le 3614 code Ravel. La campagne se déroule en deux étapes. La phase

facultative qui a commencé le 8 janvier et se poursuivra jusqu'au 17 février permet aux candidats de se familiariser avec la procédure. La deuxième phase, obligatoire, aura lieu du 25 mars au 12 mai selon le même principe.

L'AIDE SOCIALE AUX ETUDIANTS : DU MINISTERE A PARIS I

- Le plan social du ministère

Lors de sa conférence de presse du 25 octobre dernier, le Ministre Lionel Jospin a exposé son plan social pour les étudiants qui comprend des mesures soumises à concertation avec les organisations étudiantes. Elles s'organisent autour de deux idées : soutien financier et reconnaissance de l'identité sociale avec des droits nouveaux pour les étudiants. A noter parmi ces mesures : l'instauration d'un indice social étudiant de référence, l'augmentation du montant et du nombre de bourses, la mise en place de prêts garantis, la création d'un fonds de solidarité, la "carte orange étudiant", 6000 logements prévus pour 90-91 (700 en 1988, 2400 en 1989), 50 000 places nouvelles en restaurant universitaire, le droit des élus étudiants à une formation etc. Ce plan est soumis à l'approbation des organisations étudiantes.

- Les bourses aux étudiants à Paris I

Le service des bourses de Paris I accueille les étudiants tous les jours, sauf le mercredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 au Centre PMF. Pour qui, pourquoi?

1er et 2ème cycles : Attribuée pour 1 an, une bourse doit être demandée, avant le mois de mai, au service concerné (à PMF pour les étudiants de Paris I, au Rectorat du domicile pour les autres).

Critères d'attribution : Destinées aux étudiants français (et de la CEE) âgés de moins de 26 ans, elles peuvent être attribuées à des étudiants étrangers sous condition de résidence en France des parents et des autres enfants à charge depuis deux ans.

Caractère social de la bourse : elle est une aide complémentaire aux familles et non une substitution de l'Etat aux obligations des parents (art. 203 et 295 du code civil). Elle s'apprécie en fonction des ressources et des charges des parents.

Conditions de paiement : Elles sont payées par trimestre après vérification de l'avis d'assiduité des bénéficiaires aux cours et TD que délivrent les enseignants sous la responsabilité de l'UFR concernée.

3ème cycle : Des allocations d'études de DEA et DESS, des bourses d'agrégation et des bourses de service public (concours externe d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature) peuvent être sollicitées. Les demandes doivent être faites avant la mi-octobre sans attendre les résultats d'admission. Leur nombre est contingenté, elles sont attribuées en priorité aux candidats ayant les meilleurs dossiers universitaires, les critères sociaux départageant les ex aequo.

Contact : André Foucault, responsable du service des bourses, PMF C702.

- Un nouveau restaurant universitaire pour les étudiants de Paris I a été ouvert fin octobre au 17 rue de Tolbiac. Mille repas par jour sont servis actuellement. Il est géré par le CROUS.

Contact : CROUS, 31 Av. G. Bernanos, 5e.

D'UN FORUM A L'AUTRE... L'INFORMATION DES LYCEENS

Le Forum Les Sésames du Bachelier s'est déroulé du 9 au 13 janvier dernier dans le prestigieux cadre de la Grande Arche de la Défense. L'Université y disposait d'un emplacement spacieux

décoré par de grandes et belles photographies représentant nos principaux centres d'enseignement.

Les élèves de terminale de la région Ile de France se pressent nombreux, souvent avec leurs professeurs, pour s'informer sur les filières, les diplômes et surtout sur les modalités d'inscriptions. A cette occasion, notre service eut de nombreux échanges avec d'autres Ecoles, Universités ou Ministères représentés.

Enfin, il convient de saluer la visite que nous fit le dimanche après-midi Monsieur Allègre, Conseiller Spécial auprès du Ministre d'Etat de l'Education Nationale, accompagné par Monsieur le Recteur Alliot.

Le Salon de l'ADREP (Animation et Développement des Relations Ecoles Professions) s'est déroulé les vendredi 25 et samedi 26 janvier au Collège Stanislas à Paris. Ce Salon qui a reçu 25000 visiteurs en 1990, réunit écoles, universités, ministères, entreprises, professionnels, centres d'information et conseillers d'orientation. Il a pour objectif d'informer et de conseiller les élèves des établissements privés de la région parisienne (notamment terminales et classes préparatoires).

Comme les années passées, le personnel du SODIP a représenté l'université de Paris I à cette rencontre.

Contact : Madeleine Burjade, responsable du SODIP (ex. Cellule), PMF 40 77 18 34.



Paris I à la Grande Arche...

PARIS I EN VILLE !

suite de la page 1

Je crois que mon visage s'est empourpré comme le sien, mais pour des raisons différentes. Quand je lui ai mentionné le nom de Tolbiac, il s'est contenté d'un "ah !" contrit, en ajoutant que sa fille était à Assas, et la conversation a tourné court. Il n'y avait plus rien à dire.

Toutes mes expériences, heureusement, ne sont pas aussi décourageantes et les conversations s'animent parfois davantage. Mais la leçon de cette histoire est que trop de parents d'élèves, trop de cadres d'entreprises confondent notre université avec d'autres plus médiatiques ou moins turbulentes. Il ne sert à rien, par les temps qui courent, d'être quelque chose ou quelqu'un si on n'a pas les moyens de le faire savoir.

Qui connaît Paris I ? Vous, sans doute, qui l'aimez et l'appréciez malgré tout. Mais les autres ? Mais tous les autres ?

Faisons nous connaître !

Louis Levy Garboua,
Professeur d'Economie à l'Université
de Paris I Panthéon-Sorbonne

7/01/91

LE DOSSIER DU MOIS

PREMIERE EVALUATION D'UNE FILIERE NOUVELLE, "LE DEUST DROIT, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION" ...PAR SES ETUDIANTS (1ère partie), PAR LES RESPONSABLES DE L'UFR ET PAR LES PARTENAIRES EXTERIEURS (2ème partie)

Le DEUST Droit Informatique et Système d'information de l'Université de Paris I a été créé à l'initiative de M. Dupuis, Professeur de droit administratif et de Mme Bourcier, responsable de l'équipe CNRS "Informatique Droit et Linguistique" localisée au Conseil d'Etat, à l'issue des travaux de l'un des groupes d'Epicure : Le droit, l'informatique et l'arbitraire. Ce Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques n'est pas destiné à former des informaticiens mais des juristes familiarisés aux techniques informatisées mises en œuvres par les métiers du droit.

C'est une filière professionnelle courte de type Bac +2 mais, étant intégrée à l'Université, elle permet de déboucher sur le second cycle des études supérieures. A l'issue de ce diplôme, les débouchés se situent principalement dans le secteur des banques de données, dans les bibliothèques et centres de documentation juridiques, dans la gestion bureautique des tribunaux et des cabinets juridiques, dans les secteurs communication des entreprises ou des collectivités territoriales.

Mis en place à la rentrée 1989, sa deuxième année démarre en 1990-1991. Il accueille 28 étudiants dans la nouvelle promotion.

■ 1ère partie : Les étudiants du DEUST Droit, informatique et systèmes d'information présentent leur dossier sous forme de trois interviews.

■ I - Interview d'étudiants de 2ème année du DEUST :

Ayant chacun des particularités différentes, Nadia, Pascal et Jean-Luc sont tous les trois salariés, les "étudiants enquêteurs" leur ont posé 9 questions.

En tant que salariés comment cela s'est-il passé pour l'emploi du temps ?

Les responsables ont remodelé l'emploi du temps pour tout faciliter. Ils ont mis le maximum de cours le soir. Il y a eu harmonisation.

Quel a été le motif déterminant de votre

inscription ?

Nadia : J'étais surtout intéressée par le domaine juridique et cette sorte de "DEUG plus" que représente le traitement des informations juridiques par l'ordinateur. Aujourd'hui tous les cabinets juridiques, avocats, etc. s'informatisent. Ce diplôme est une valeur montante. C'est aussi un moyen de détourner le cursus "Fac-Deug" qui est saturé pour pouvoir avoir une équivalence après. Surtout qu'après deux ans (il n'y a pas de perte de temps par rapport au Deug), on peut aller avec son DEUST, de plein droit, en licence normale ou en licence "Droit Informatique et Système d'information", si elle est créée, comme je l'espère.

Pascal : C'est un diplôme technique ; avant tout il allie la pratique et la théorie. Ce qui lui donne le double avantage (grâce aux deux stages obligatoires d'un mois en deux ans) de permettre de travailler directement à son issue ou bien de continuer ses études. C'est un marché du travail à conquérir. Il y a beaucoup d'offres d'emploi des entreprises qui ne trouvent pas de techniciens de l'information juridique. Ce sont elles qui ont proposé, entretenu les universités sur cette carence afin que soit créée une formation.

Jean-Luc : Déjà informaticien, je souhaitais me perfectionner dans les matières du droit et apprendre l'information juridique par l'ordinateur. J'ai été surpris car je pensais avoir un enseignement plus "poussé" en informatique : cela n'a pas été le cas puisque ce DEUST forme aussi solidement en droit qu'en informatique (avec un accent mis sur le droit quand même). Je pense qu'au niveau bac +2 l'informatique juridique n'a pas beaucoup d'utilité. Je voudrais faire une licence d'informatique juridique.

Par quel moyen avez-vous connu le DEUST ?

N. et P. : Par la radio et par le bouche à oreille.

J-L : Par les publicités dans Le Monde et sur France-Info.

Quel diplôme doit-on avoir pour accéder au DEUST ?

N. : Il faut le baccalauréat, c'est un diplôme

universitaire.

P. : Moi, j'avais une Capacité en droit, j'ai pu m'inscrire après examen de mon dossier.

J-L. : J'ai un BTS informatique et je suis analyste programmeur dans une grande entreprise. Ce diplôme s'ouvre aussi bien aux étudiants salariés qu'à ceux en cours d'études.

Pour vous quels sont les débouchés ?

N. : Ce n'est qu'après le stage de télématique que les perspectives de débouchés se sont précisées, elles m'ont motivé encore plus.

P. : Ce diplôme offre un large éventail de possibilités d'emploi : informatique, bureautique ou banques de données.

J-L : Cette formation est bien adaptée à la bureautique, micro-informatique. Nous sommes, à son issue, de bons utilisateurs et surtout de bons bureauticiens. J'aimerais travailler dans le domaine des systèmes experts.

Parmi les entreprises où vous avez effectué un stage, que vous a-t-on dit sur le DEUST ?

N. : Ce qui est bien c'est que tout le monde fait un stage ; c'est obligatoire et cela compte pour la note finale. Ainsi nous pourrions entrer directement dans la vie active puisque nous aurons des expériences en entreprise. J'ai fait mon stage au CNIJ (Centre National d'Informatique Juridique). Sur le tas, on voit clairement le but du diplôme : il est urgent de former des spécialistes à ce niveau. Il manque du personnel sur le marché du travail. Les entreprises nous ont bien reçu. Certains d'entre nous se sont vus proposer un emploi définitif dans leur entreprise de stage.

Quels sont les avantages de cette formation ? Qu'est ce qui fait sa richesse et son succès ?

N. : La majeure partie des enseignants vient du secteur professionnel ; de ce fait, ils connaissent très bien leur domaine. Grâce à eux, nous sommes en contact direct avec la réalité de la vie en entreprise, et ils nous ont fait partager les fruits de leurs expériences.

J-L. : On nous donne un enseignement

théorique et pratique. On met en pratique notre enseignement théorique. On vit ce qu'on fera plus tard. Le mode de notation et le programme ont été allégés : en effet il a paru nécessaire aux responsables de modifier ce mode de notation en faveur des étudiants : 50 % de la note finale des TD et 50 % de la note finale des partiels. C'est un meilleur équilibre des chances de réussite. L'allègement du programme et le regroupement de certaines matières dans d'autres contribuent à faciliter le travail de tous. L'anglais en première année : c'est un plus par rapport au Deug mais qui se révélait nécessaire à cause de l'informatique.

Un petit effectif et le taux de réussite ?

N. : Le petit effectif permet un meilleur rapport élèves/professeur.

Le taux de réussite ?

N. : L'inauguration de ce DEUST a été couronnée par le passage de 70 % des élèves en 2ème année.

■ II - Interview du responsable marketing d'une société spécialisée dans la création et la communication de banques de données juridiques et autres produits éditoriaux sur supports informatiques.

Parmi les services offerts à sa clientèle, cette société, l'une des plus importantes, gère la jurisprudence et les textes européens, les traités, accords et conventions ainsi que le droit anglais et américain. L'équipe "d'étudiants-enquêteurs" a posé 3 questions à ce responsable.

Pouvez-vous nous préciser les besoins actuels en matière juridique appliquée à l'informatique ?

M.B.D. : Les 200 premières entreprises françaises, sont susceptibles d'embaucher un diplômé du DEUST, en fait toute entreprise ayant un potentiel de données et d'informations important à gérer, comme les banques, où dans certaines il existe déjà un circuit de banque de données, et les compagnies d'assurances.

D'après vous, un diplômé de notre DEUST vaut combien sur le marché du travail ?

M.B.D. : Un diplômé de DEUST, pourra se positionner sur le marché du travail, avec un salaire de base de 8500 Francs.

(Le dossier du mois, suite)

Pensez-vous qu'au cours de notre formation, nous devrions étudier d'autres matières, pour être plus opérationnels ?

M.B.D. : La maîtrise de plusieurs langues, ne peut être qu'un plus, pour un futur technicien de l'information.

■ III - Interview d'une "professionnelle", enseignante de bureautique dans la 1ère année du DEUST. Cinq questions ont été posées.

Quelle est votre motivation d'enseignante extérieure ?

Mme V.T. : M'adresser à un public différent des professionnels que je forme par ailleurs aux aspects juridiques des banques de données et à la bureautique et vous faire profiter de mon expérience des interfaces utilisateurs que j'ai eue dans le cadre du CNRS et de l'AFCEC.

Quel est l'avantage pour nous de suivre cette formation ?

Mme V.T. : Votre avantage est d'avoir une double formation qui empiète sur deux domaines. Cependant, vous ne serez pas à même de travailler tout de suite après votre formation sur des systèmes d'informatique juridique que vous n'aurez pas abordés pendant le temps de votre formation.

Pensez-vous que le DEUST nous offre un bagage suffisant pour l'avenir ?

Mme V.T. : Votre formation n'est pas sans faille, mais on peut considérer le DEUST comme un DEUG PLUS puisqu'il combine deux matières fondamentales. Il est préférable d'avoir une vision globale du droit plutôt que d'être un juriste qui s'est mis à l'informatique ou un informaticien qui s'est mis au droit.

Serons-nous capables de rivaliser avec d'autres diplômes (niveau bac +2) ?

Mme V.T. : Une étude de marché dans les entreprises sur le développement des systèmes experts est nécessaire pour connaître l'évolution de l'informatique et les disciplines à vous enseigner pour vous rendre performants. Bien évidemment, votre diplôme étant nouveau, il vous faudra vous battre sur un marché encore jeune, argumenter vos compétences et vos aptitudes. Sans être capables de rivaliser avec des diplômés bac +3 et bac +4, la double formation que vous recevez, vous donnera des avantages intellectuels et la

possibilité de rivaliser avec les titulaires de DEUG, puisque cette formation nécessite de votre part une ouverture d'esprit, une capacité de travail et un bon niveau de culture générale. Il dépend de vous de parfaire votre formation en acquérant par l'intermédiaire de stages une plus grande expérience professionnelle.

D'après vous, en quoi les étudiants sont-ils attirés par cette formation ?

Mme V.T. : L'étrange combinaison du mot informatique et du mot droit !

■ 2ème partie : Les responsables de l'UFR 01 (Droit Administration et Secteurs publics) et du DEUST organisent le débat avec les partenaires extérieurs

Concernées par cette filière, des entreprises et des administrations - débouchés potentiels pour les stages et l'insertion professionnelle de nos étudiants - ont été invités à donner leurs avis par les responsables de l'UFR. Sur la pertinence de cette double formation, les applications diverses de la qualification donnée aux étudiants, les compléments souhaités de la formation et de ses prolongements en 2ème et 3ème cycles, les offres de stages professionnels et les contributions réciproques "entreprises, administration, UFR", sur toutes ces questions l'UFR a ouvert un large débat. Introduit par les réponses aux questionnaires diffusés auprès de ses partenaires potentiels, le débat a été très riche et prometteur le 30 janvier 1991 au Panthéon. Les responsables de l'UFR et du DEUST ont pu débattre avec les représentants professionnels et les étudiants des perspectives et des améliorations concrètes autour du thème général : "Une nouvelle formation pour quelle fonction et quel besoin". Les retombées de cette initiative ne sont pas négligeables tant à l'égard des orientations pédagogiques que pour les débouchés des étudiants titulaires de ce nouveau diplôme. Un journaliste de la revue "L'Etudiant", venu spécialement, en rendra compte parallèlement.

Contact : Yves Jegouzo (Directeur UFR 01), Danièle Bourcier (CNRS, Conseil d'Etat) et Marie-José Guédon (responsables du DEUST), Claude Santoni (secrétaire), Panthéon, 46 34 97 38.

LA RECHERCHE, LES BIBLIOTHEQUES

■ DU NOUVEAU A LA DRED

Le Professeur Roland Lantner, est nommé directeur scientifique adjoint pour les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (arrêté du 24/12/1990) à la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED) du Ministère de l'Education nationale.

■ GDR TRAVAIL ET TRAVAILLEURS EN FRANCE AUX 19^e ET 20^e SIECLES

Notre collègue Jean Louis Robert est nommé directeur de ce GDR en remplacement du professeur Madeleine Rébérioux. Rappelons que ce groupement de recherche permet la confrontation des

recherches d'une quinzaine de laboratoires du CNRS et des universités, relevant de l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, l'économie et du droit.

Contact : J.L. Robert, Centre Malher, Tel 42 78 91 75.

ECHOS DES CENTRES ET DES SERVICES

**■ LE CENTRE PORT ROYAL RENE CASSIN
17 rue Saint Hyppolite à Paris 13^e**

Ce centre a ouvert ses portes le 15 octobre 1990, certains d'entre vous ont déjà pu apprécier la qualité de conception du bâtiment. Il sera inauguré officiellement en 1991 une fois réalisées les finitions et les conditions du bon fonctionnement de la salle de lecture.

Un peu d'histoire :

L'immeuble est construit sur une parcelle de 900m² acquise par l'Etat en 1957 à la Caisse industrielle d'assurance mutuelle pour 16MF. Les locaux ont été occupés jusqu'en 1985 par un lycée d'enseignement professionnel qui formait à la téléphonie et à la mécanique dentaire. Ces formations ont été transférées en 1985 dans un établissement neuf, rue de Patay et les locaux ont été dévolus à l'enseignement supérieur. A la demande du Président Jacques Soppelsa et de la famille des juristes, représentée par le vice-président Gérard Timsit, le directeur général des enseignements supérieurs, notre collègue Jacques Béguin, a pris la décision d'affecter ces locaux à notre université, dont les capacités d'accueil étaient particulièrement saturées. Les travaux ont été programmés en 1986 et constitués de deux tranches sous la conduite du SCARIF et de la division CEM ; la première tranche a été terminée à la rentrée 1987. Elle comportait la

renovation d'une partie du bâtiment (600m²) en 13 salles de travaux dirigés pour un coût de 4MF. La deuxième tranche a été la démolition de l'autre partie du bâtiment et la construction d'un ensemble constitué de 2 amphithéâtres de 500 places et d'une salle de lecture. Le bâtiment a été livré en octobre 1990, il comprend 2600m².

L'ensemble accueille 2300 étudiants juristes de premier cycle pour les cours et les travaux dirigés, et 1000 étudiants de licence en travaux dirigés ; plus de 150 enseignants assurent les enseignements du centre, le confort et l'agrément du cadre de vie de ses utilisateurs ont été l'un des objectifs prioritaires des concepteurs.

Les options architecturales de Jacques Ripault et Denise Duhart (Paris) :

"Un petit terrain en longueur et la masse volumique des amphithéâtres prévus dans le programme sont les deux contraintes fortes qui ont déterminé le parti architectural. Les deux amphithéâtres se superposent en s'inversant, l'un suspendu, l'autre ancré au sol. Ils laissent se dessiner entre eux un vide qui, depuis le hall d'entrée, se prolonge graduellement sur trois niveaux dans une longue transparence. L'étude est placée en position centrale, baignée par la lumière douce du nord. Au fond du hall d'accueil, l'espace vertical entre les amphithéâtres et le mitoyen est traité comme une nef de lumière captant la lumière du sud des

cours voisines. Dans cet espace se trouvent les escaliers qui desservent l'ensemble des activités du centre.

Le parti a été de donner au centre :

- une "intériorité forte" née de l'opposition entre les deux volumes des amphithéâtres par rapport à la transparence de la bibliothèque.
- l'expression des salles d'amphithéâtres, leur masse et leur pente.
- L'image forte, franche et unitaire de l'institution dans la ville. C'est une "pierre angulaire", un signal visible".

"Archichic" et "Thémis est vernie" sont les commentaires élogieux dans Le Point du 14/01/1991 !

Contact : Marc Vettraino, Panthéon.

Administration du centre :

Directeur : M. le Professeur Etienne Picard

Responsable administratif : Mme Geneviève Maringe

Service intérieur (SITE) : Suzanne Eveno, Didier Guérin, Olivier Chaffard Luçon, Jean-Pierre Louise, Newton Rayan, Raymond Mont Louis (Vigile)

Scolarité Premier cycle de droit : Brigitte Saisset, Lucette Nasselsky, Claudine Lachambre.

Salle de lecture : Mmes Gosselin et Couturier (conservateur PMF), et Mme Zrak (bibliothécaire adjointe sur place), 4 moniteurs étudiants (en l'attente de magasiniers).

Contact : Geneviève Maringe, responsable administratif du centre, 43 31 23 23.

cours de cette séance, furent également adoptés :

- le projet de convention entre l'université et l'IAE (établissement rattaché en application de l'article 43 de la loi du 26 janvier 1984),

- la décision budgétaire modificative n°1,
- la programmation indicative pour 1991 des travaux immobiliers à financer sur le budget de l'université.

Contact : Tristan Chalon, Secrétaire Général.

PERSONNELS : INFOS-ACTUALITES

Hommage à la mémoire du doyen Claude Albert Colliard

Le Président Georges Haddad a demandé à André Tunc, Professeur émérite, de rendre hommage à notre collègue Claude Albert Colliard, décédé en décembre dernier.

Claude-Albert Colliard (1913-1990)

Claude-Albert Colliard s'est éteint le 3 décembre 1990. Il avait été, non seulement un grand juriste et un grand professeur, mais un grand serviteur de l'Université française et, tout spécialement, de notre Université de Paris I. Sa vie publique s'est déroulée entre deux périodes douloureuses : sa captivité et sa maladie. A ces deux épreuves, il fit face avec un courage stoïque. Ses camarades de captivité témoignent de sa grandeur et de sa serviabilité. Durant ces deux dernières années, sa famille l'a vu travailler jusqu'à épuisement total de ses forces.

Il a formé des générations d'étudiants et donné un enseignement de grand rayonnement, non seulement par ses cours, mais par d'innombrables

publications. Ses Libertés publiques ont connu sept éditions, ses Institutions des relations internationales, neuf. Il s'est donné aux étudiants d'une autre manière : pendant 25 ans, il a présidé la Fondation "Santé des Etudiants".

Les gouvernements ont fait appel à lui pour représenter la France dans de multiples organisations ou conférences internationales. Il était Commandeur de la Légion d'Honneur et Docteur Honoris Causa de nombreuses universités étrangères.

Il faut pourtant souligner ce que lui doit notre université. Son intelligence, son extraordinaire puissance de travail, son imagination faisaient de lui un administrateur hors pair. A la Faculté de droit de Grenoble, il avait été un très grand doyen. A Paris, s'il ne fut jamais sur

le devant de la scène, il fut un des fondateurs de notre université et, pendant des décennies, son éminence grise. Directeur de l'UER 07, responsable de la coordination des UER juridiques, il était constamment consulté par les Présidents, qui appréciaient sa compréhension des étudiants, sa connaissance de l'administration, son imagination. Il réfléchissait à haute voix sur un problème, en envisageait tous les aspects et, soudainement, c'était l'illumination : "Vous savez ce qu'on va faire ? On va..."

Sans lui, notre Université ne serait pas ce qu'elle est. Il nous manque. Du moins conservons-nous son fils Jean-Claude dans notre corps enseignant.

André Tunc, Professeur émérite à l'Université de Paris I.

LES ENSEIGNANTS

■ CONCOURS D'AGREGATION

Laurent Aynes, Professeur à l'université de Paris I, a été nommé membre du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur ouvert pour le recrutement de professeurs des universités en droit privé et sciences criminelles (JO du 5/12/90).

Michel Offerle, Professeur à l'université de Paris I a été nommé membre du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur ouvert pour le recrutement de professeurs des universités en science politique (JO du 30/11/90).

Jean-Pierre Jobard est nommé président du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, dans la section sciences de gestion (JO du 5/01/91).

■ PROMOTION

Nous avons le plaisir de féliciter notre

collègue Daniel Diatkine qui a été nommé professeur d'économie à l'issue du concours interne d'agrégation en décembre dernier. Il est affecté à l'université nouvelle d'Evry.

■ CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES

Costin Miereanu a été nommé 1^{er} Vice-Président, 18^{ème} section du Conseil National des Universités.

Michelle Biegelmann-Massari a été nommée 2^{ème} Vice-Président de la 19^{ème} section du Conseil National des Universités.

■ COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Marie Cottrell, Professeur à l'Université de Paris I est nommée représentante suppléante du personnel au Comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.

■ PRIMES

Mise en place de la commission de recours compétente en matière d'attribution des primes pédagogiques. Désignés pour deux ans, les 21 membres de cette commission sont choisis par le ministre parmi les membres du CNESER, du CNU et des commissions de spécialistes. Présidée par le directeur des enseignements supérieurs, cette commission de recours peut être saisie dans un délai de deux mois par tout enseignant-chercheur concerné (JO du 19/12/90).

■ PUBLICATIONS D'EMPLOIS

Les JO et BO des 17/1/1991 et 24/1/1991 publient les emplois de professeurs et maîtres de conférences vacants et créés au titre de 1991. Candidatures auprès du rectorat. Date limite de réception : 25 février 1991.

Le BO du 17/1/1991 publie en outre les emplois vacants et créés de professeurs

agrégés et certifiés du second degré affectés dans l'enseignement supérieur. Candidatures auprès de l'établissement. Date limite de réception : 30 jours après cette publication.

Parmi ces publications on constatera notamment pour Paris I :

- 27 emplois créés : Pour les UFR de droit : 6 ; pour les UFR d'économie et de gestion : 8 (dont 2 IAE) ; pour les UFR d'arts et d'archéologie : 4 ; pour l'informatique : 2 ; pour les langues : 7. Ils sont répartis en 9PR, 12 MC et 6 PRAG.

- 6 suppressions d'emplois redéployés par le ministère : 3 PR, 3 MC.

Pour ces derniers, le président a réagi immédiatement auprès du ministère afin de défendre notre potentiel d'encadrement

dans les disciplines ou UFR concernées : histoire, histoire du droit, géographie, science politique et philosophie. **Contact** : Jean Kawecki, Service du personnel enseignant.

CALENDRIER DE GESTION

■ CNU : session annuelle en mai 1991 (voir répertoire détaillé dessous). **Date limite de réception** à l'administration centrale fixée au 21/3/91 (circulaire DPES 6 n°1921 du 21/12/90).

Précisions :

- Procédure spécifique d'avancement au choix pour les professeurs et maîtres de conférences assurant les fonctions

pédagogiques ou administratives fixées par l'arrêté du 8/3/90 : dossiers examinés par les groupes du CNU en formation restreinte aux présidents et vice-présidents de section, exclusivement.

- Nominations d'enseignants associés : (article 2 du décret 85733 du 17/7/85 modifié) l'avis favorable de la section compétente du CNU est requis quelle que soit la nature du support budgétaire de référence.

- Changement de discipline (article 34 du décret du 6/6/84) avis nécessaires de la CSE, du CS et du CA sur la modification de la discipline de l'emploi.

LISTE DES DOSSIERS A ADRESSER A L'ADMINISTRATION CENTRALE POUR ETRE SOUMIS AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES AVANT LE 21 MARS 1991

NATURE DES DOSSIERS			
1	Candidatures à l'inscription sur liste principale d'aptitude à la première classe du corps des maîtres assistants au titre de l'année 1991 (cf circulaire n°78-U 049 du 28 juin 1978 et notes n°79-055 du 24 août 1979 et n°82.312 du 21 juillet 1982)	5	Demandes de congé pour recherches ou conversions thématiques présentées au titre du contingent alloué aux sections du CNU pour 1991 (cf circulaire DPES 6 n° 170 du 18 février 1985)
2	Notices individuelles relatives à l'avancement au choix des maîtres assistants de 1ère et de 2ème classe au titre de l'année 1991	6	Affaires diverses : a) Propositions de nomination en qualité de professeur ou de maître de conférences associé au titre de l'année 1991-1992
3	Notices individuelles relatives à l'avancement au choix des professeurs des universités au titre de l'année 1991 (cf circulaire DPES 6 n°1768 du 10 janvier 1985) - procédure de droit commun et procédure spécifique		b) Demandes de changement de discipline présentées en application des articles 34 ou 51 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié.
4	Notices individuelles pour l'avancement au choix des maîtres de conférences à la 1ère classe et à la hors classe au titre de l'année 1991 (cf circulaire DPES 6 n°1357 du 6 novembre 1987) - procédure de droit commun et procédure spécifique		c) Demandes de classement requérant l'avis du CNU présentées au titre des articles 5, 6 et 7 du décret n° 85- 465 du 26 avril 1985 modifié. <i>Ces demandes n'étant pas soumises aux commissions de spécialistes, elles pourront être adressées au fur et à mesure de leur dépôt.</i>

LES IATOS

RESULTATS DES ELECTIONS ITA DU 12 DECEMBRE 1990

Le ministère de l'Education nationale a proclamé le 17 janvier 1991 les résultats des élections destinées à renouveler les représentants dans les 16 commissions administratives paritaires nationales (CAP correspondant aux corps des personnels de recherche et de formation et des personnels techniques titulaires de laboratoires) 57 sièges étaient à pourvoir.

Les résultats :
SNPTES-FEN, 53,02%, 40 sièges
UNSES-CGT, 19,24%, 9 sièges
SGEN-CFDT, 16,24%, 5 sièges
SNPREES-FO, 11,50%, 3 sièges
Contact : DPES, 3 Bd Pasteur 75015 Paris.

CONCOURS ITA

ITA : La date limite des candidatures pour les concours de recrutement de personnels de recherche et de formation

publiés au B.O. du 27/12/90 a été reportée au 31/01/1991 inclus. Voir également le JO du 23/01/91.

Un projet de décret prévoyant la possibilité de concours internes réservés aux contractuels à durée déterminée a été soumis au Conseil supérieur de la fonction publique du 7 janvier. Il concerne les contractuels recrutés sur emplois vacants d'ITA après juillet 1986, et qui auront été en fonction continue pendant au moins deux ans.

ITA : RENOVATION DES GRILLES

Le projet de décret appliquant aux ITA les nouvelles grilles indiciaires a été soumis le 7 janvier au conseil supérieur de la Fonction publique (CSFP). Il prévoit l'alignement des carrières de la filière

technique sur celles adoptées pour la filière ouvrière (ASSE, OP, MO) et celui de la filière administrative sur celles adoptées pour la filière administrative de l'ASU. Nous reviendrons sur les modalités indiciaires d'application dès la publication de ce décret (catégories C et D.) Dernière minute : Un arrêté du 19/11/90

publié au JO du 22/1/91 annonce les modifications d'échelonnements indiciaires applicables aux Secrétaires d'administration de recherche et de formation 3ème classe (SAR3) et aux Techniciens de recherche et de formation 3ème classe (TR3) à compter du 1/8/90 puis du 1/8/91 et du 1/8/92 (catégories B).

SAR 3e classe (INM : indices nouveaux majorés)

échelons	31/7/90	1/8/90	1/8/91	1/8/92
1	265	269	273	280
2	271	275	279	286
3	288	292	296	303
4	303	307	311	317
5	317	321	325	331
6	330	334	338	344
7	345	347	349	355
8	363	363	363	363
9	378	378	378	378
10	389	389	389	389
11	407	407	407	407
éch. temporaire	416	416	416	416

TR 3e Classe (INM : indices nouveaux majorés)

échelons	31/7/90	1/8/90	1/8/91	1/8/92
1	271	275	279	286
2	278	282	286	293
3	294	298	302	309
4	303	307	311	317
5	317	321	325	331
6	330	334	338	344
7	345	347	349	355
8	363	363	363	363
9	378	378	378	378
10	389	389	389	389
11	407	407	407	407
éch. temporaire	416	416	416	416

Le supplément de salaire net induit se calcule en multipliant par environ 20F la différence indiciaire à échelon identique (INM). Exemple : SAR 4e échelon : + 80F au 1/8/90, + 160F au 1/8/91, + 280F au 1/8/92 par rapport à l'indice en vigueur au 31/7/90. **Contact** : Michèle Jannot et Lucienne Colas, service du personnel IATOS, Panthéon.

CONCOURS ASU

AASU analyste : ouverture d'un concours pour leur recrutement. Emplois offerts au concours externe : 17, au concours interne : 33 Clôture du registre des inscriptions : 31 janvier 1991. (BO n°3 du 17/1/91)

SASU : (JO du 9/01/91) Des concours de recrutement de SASU et de SASU Programmeur sont ouverts au titre de l'année 1991. SASU : 447 postes (concours externe : 148, concours interne : 299)

SASU Programmeur : 26 postes (concours externe : 9, concours interne : 17) En outre 135 places seront offertes aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et 21 places aux travailleurs handicapés pour le premier concours, 7 et 2 pour le second. Le registre des inscriptions ne pourra être clos avant le 31

janvier 1991. **Contact** : Le service des examens et concours du rectorat de l'académie concernée. Examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de Programmeur de système d'exploitation : Les épreuves écrites se dérouleront le mardi 26 mars 1991. Clôture du registre des inscriptions : jeudi 31 janvier à 17 heures (Bureau des concours administratifs, DPAOS) BO n°3 du 17/01/91.

ASU : MUTATION DES PERSONNELS DE CATEGORIE A

CASU : Calendrier des opérations : 4 février 1991 : date limite de réception au bureau DPID 2 des demandes de mutation. 28 mars 1991 : réunion de la CAPN. La liste des postes à pourvoir est publiée au B.O du 10/01/1991. Académie de Paris :

Paris 4e, L. Sophie Germain, F4 ; Paris 5e, L. Henri IV, F5.

APASU et AASU : Les modalités des opérations de mutation des personnels de catégorie A sont publiées au B.O. n°2 du 10 janvier 1991. Les demandes de mutation doivent parvenir à l'administration centrale au plus tard le 12 février 1991. Minitel : 3614 EDUTEL.

ASU : ELECTIONS POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX CAP DES CORPS DE CATEGORIE C, LE 26/3/91.

La date des élections aux commissions administratives paritaires nationales et aux commissions administratives paritaires académiques compétentes à l'égard des corps d'agents administratifs des services extérieurs et d'adjoints administratifs des services extérieurs est fixée

au mardi 26 mars 1991.

■ ASU : LES COLLEGUES PROMUES PAR LISTES D'APTITUDE

Nomination en qualité de SASU : Mme Annie Rivet (Adjoint Administratif Principal).

Nominations en qualité d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe : Mme Ginette Nauche (adjoint administratif principal 2ème classe), Mme Annie Garau (adjoint administratif principal 2ème classe).

Nominations en qualité d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe : Mme Martine Garcia, Mme Martine Humbert, Mme Annie Plouvin, Mme Annie Vaset (Adjoints Administratifs).

Nominations en qualité d'Adjoint Administratif : Mme Marthe Fazilleau, Mme Françoise Mérigot, Mme Odette Ravaorimalala, Mme Michèle Ravelojoana (Agents Administratifs).

Nomination en qualité d'Agent Administratif 1ère classe : Mme Claudine Poirier (Agent Adm. 2ème cl.).

■ ASU : RENOVATION DE LA GRILLE (suite)

Rappelons qu'à Paris I toutes les sténodactylos (échelle 3) et commis (échelle 4) ont été intégrés adjoints administratifs (échelle 4), et que 50% des agents de bureau (échelle 1) ont été intégrés agents administratifs 2ème classe (échelle 2) avec effet rétroactif au 1/8/1990, en application de la rénovation de la grille de la fonction publique (pour les effets financiers, voir notre dossier du n°6 du journal).

Contact : Michèle Jannot et Lucienne Colas, service du personnel IATOS.

■ CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITE

Afin de favoriser l'insertion ou la réinsertion des personnes sans emploi et

PERSONNELS CNRS

■ CONCOURS DE RECRUTEMENT

Le CNRS recrute 724 chercheurs (Minitel

notamment des jeunes, lutter contre l'exclusion des chômeurs et aider à la création d'emplois pour satisfaire des besoins collectifs, le Parlement a substitué à la formule des Travaux d'Utilité Collective (TUC) celle des Contrats Emploi-Solidarité (CES). Les responsables d'UFR, de services et de centres de recherches sont appelés à faire connaître leurs demandes au service du personnel IATOS.

Contact : Annie Garau, Monique Ramirez au service du personnel, 46 34 99 62.

■ FORMATION PERMANENTE

Dans le cadre de l'informatisation des services de l'université, un programme de formation a été mis en place depuis décembre. Il permet l'apprentissage des matériels et logiciels compatibles PC et MAC. Fin février les premières sessions auront accueillies près de 60 agents. D'autres sessions prévues d'ici fin juin en accueilleront un nombre équivalent.

Contact : Annie Garau et Monique Ramirez, service du personnel IATOS.

■ MOUVEMENT INTERNE 91

La procédure du mouvement interne est lancée. Les personnels qui souhaiteraient changer de service à la rentrée prochaine sont appelés à faire connaître leur intention en répondant à la circulaire diffusée par le service du personnel IATOS depuis le 28 janvier et ce avant le 15 février.

Contact : Michèle Jannot, responsable du service.

■ CARNET

MARIAGE : Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de notre collègue Patrick Limasset-Deschateaux avec madame Michèle Cosse.

NAISSANCE : Nous avons la joie de vous annoncer la naissance d'Hélène, fille de Catherine Rouchouse, le 14/12/90.

3614 : SIG 4, rubrique POSTEL) Date limite : 28/01/1991.

Contact : CNRS, 15 quai A. France 75007

PETIT LEXIQUE IATOS

Pour aider nos lecteurs à se repérer ! Il existe à Paris I, plusieurs ensembles de corps de personnels IATOS :

- **ITA :** Ingénieurs, Techniciens, Administratifs appartenant aux 14 corps de personnels titulaires de recherche et de formation du MEN. **A Paris I : 240 emplois** (à ne pas confondre avec leurs homologues CNRS affectés dans les centres de recherche et relevant du MRT)

- **ASSE, AS, OP, MO :** Agents de service, ouvriers professionnel et maîtres ouvriers titulaires qui ont vocation à intégrer les corps d'ITA (plan de détachement en cours sur 5 ans) : **A Paris I : 100 emplois.**

- **ASU :** Personnels administratifs titulaires de l'Administration Scolaire et Universitaire dont l'une des spécificités est de pouvoir être affectés non seulement dans le supérieur mais aussi dans d'autres établissements de l'Education nationale. **A Paris I : 190 emplois.**

- **Personnels de bibliothèques :** Désormais gérés, comme les ITA, par la direction des personnels d'enseignement supérieur (DPES), ils sont répartis en plusieurs corps de titulaires de qualifications spécifiques. **A Paris I (PMF et St Hippolyte) : 40 emplois** (un nombre plus important d'emplois est affecté aux bibliothèques interuniversitaires de la Sorbonne et de Cujas).

- **Personnels non titulaires :** A Paris I, 30 agents sont rémunérés sur les budgets d'éducation permanente et de l'Université par référence aux ex-contractuels ITA à durée indéterminée. Une dizaine d'autres le sont sur des contrats rectoraux. Des agents contractuels (ITA et bibliothèques) et des auxiliaires (ASU et ASSE) peuvent être recrutés temporairement sur des emplois vacants.

Paris, 47 53 15 82 ou 11 76.

UNIVERSITES - ENTREPRISES - EMPLOI

■ LES ETUDIANTS SALARIES DE PARIS I

(suite de l'article paru au n°7 du journal)

Dans le précédent numéro du Journal de PARIS I nous avons présenté les statistiques globales relatives aux étudiants salariés de Paris I. Nous amorçons ici la présentation des résultats de l'enquête entreprise à l'initiative du Centre d'Education Permanente.

L'étude visait à "contribuer à une meilleure connaissance des aspirations, des souhaits et des problèmes des étudiants salariés - et plus particulièrement des salariés en reprise d'études - à Paris I".

Un questionnaire a été envoyé à 1548 étudiants de second cycle s'étant déclarés salariés lors de leur inscription administrative à la rentrée 1987-1988. Les questionnaires ont donc été adressés à l'ensemble des étudiants salariés de nationalité française de 7 UFR. Le taux de réponse a été d'environ 30% et l'étude porte sur 449 réponses.

TROIS POPULATIONS DIFFÉRENTES DE SALARIÉS.

Dans le questionnaire, nous leur avons demandé de préciser "s'ils se considéraient comme" salariés en reprise d'études ou comme étudiants salariés.

Nous avons ensuite été amenés à affiner notre première classification basée sur le critère d'arrêt des études (supérieur à 3 ans) en ajoutant comme autre critère la finalité du travail effectué - le caractère "alimentaire" du travail allant souvent de pair avec un travail provisoire à temps partiel. Ceci nous a conduit à travailler sur trois populations.

■ I - LES SALARIES EN REPRISE D'ETUDES

Ils sont, et de beaucoup, le groupe dominant : dans certaines UFR ils représentent la moitié de notre échantillon. Plus d'un salarié sur quatre qui reprend des études a plus de 10 ans d'ancienneté dans la même entreprise. Leur moyenne d'âge est de 33 ans.

Le salarié à l'Université ne ressemble donc pas à l'image que l'on s'en fait!

Ils se répartissent par moitié entre le secteur privé et la Fonction Publique (en majorité catégorie B), 29% seulement travaillent dans l'Education Nationale.

■ II - LES ETUDIANTS SALARIES

Cette population ressemble sans doute le plus à la fois à l'étudiant "standard" et à l'image reçue du salarié faisant des études universitaires. Ils travaillent dans l'Education nationale le plus souvent comme surveillant ou comme maître auxiliaire (près de 60% des étudiants salariés de l'échantillon). Comme on pouvait s'y attendre ces salariés sont jeunes (24 ans en moyenne), ils n'ont pas durablement investi leur activité professionnelle (la quasi-totalité a moins de 5 ans d'ancienneté dans la même entreprise).

Ces étudiants salariés représentent environ la moitié des salariés... dans les UFR où ceux-ci sont peu nombreux (Analyse Economique, Science politique...). Le plus étonnant est donc sans doute leur faible place dans l'ensemble des étudiants exerçant une activité professionnelle : sensiblement moins du tiers dans notre échantillon, à peine le quart dans les UFR accueillant des salariés en grand nombre (Arts Plastiques, Histoire, Droit des Affaires, AES).

■ III - LES SALARIES ETUDIANTS

Ils représentent près du quart de notre échantillon.

On ne peut mieux les définir que ne le fait l'un d'entre eux :

"Infiniment désolé de ne pouvoir joindre une de ces deux catégories (précédentes) Je n'ai pas interrompu mes études pour entrer dans la vie professionnelle et je me définis principalement comme salarié. J'ai commencé à travailler à mi-temps en 1985, je me considérais alors comme étudiant avec un petit job. Les choses ont changé en 1987. J'ai commencé à travailler à temps plein sans pour autant interrompre mon cursus, ok ?"

Comme les étudiants salariés, les salariés étudiants sont jeunes et ont peu d'ancienneté dans l'entreprise (les 3/4 ont moins de 5 ans d'ancienneté dans la même entreprise)

Mais comme les étudiants en reprise d'études ils ont une activité professionnelle hors Education nationale

(62% travaillent dans le privé).

Toutes ces données portent sur le seul second cycle. Elles appellent des vérifications. Des études sont actuellement en cours en vue de parvenir à un recensement systématique au niveau national.

Contact : Christian Godet, CEP Sorbonne, 43 29 75 23 ou 40 46 28 58.

■ LE RAPPORT GOULLAUD

Monsieur Lionel Jospin a rendu public le rapport GOULLAUD sur la formation des cadres pour l'industrie (Le Monde du 8/12/90). Objectif : mieux adapter les formations supérieures aux besoins de l'économie. "L'adaptation des formations à l'emploi, ne signifie pas adéquation parfaite, pointue, immédiate des diplômés aux postes offerts. Il s'agit plutôt d'éviter les formations sans débouchés et les pénuries de qualifications".

Le Ministre a annoncé son intention d'organiser chaque année, une "conférence nationale enseignement supérieur-emploi", réunissant présidents d'université, directeurs de grande école et chefs d'entreprises. La première conférence devrait se tenir au mois d'avril 1991.

Par ailleurs, le ministère envisage de créer cinq types d'instituts universitaires d'enseignement et de recherche à finalité professionnelle (ingénierie, commerce, administration, gestion financière et communication) pour favoriser l'adaptation de certaines formations supérieures aux besoins de l'économie. Des groupes de travail ont été mis en place, les universités sont appelées à manifester leur intérêt. A suivre...

Contact : DPDU de l'Education nationale.

■ PARIS I ET L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS

■ **Forum Employeurs-Etudiants** des 9 et 10 avril 1991 : La première conférence prévue à l'intention des étudiants de Paris I, en préparation du second forum entreprises (9 et 10 avril 1991) s'est tenue au Panthéon le 13 décembre dernier. Consacrée à la recherche de stage, elle a réuni plus de 250 étudiants, qui outre des conseils sur les campagnes de candidatures spontanées, ont pu obtenir

de précieuses informations émanant de représentants d'organismes spécialisés (presse, minitel) dans la gestion des offres et demandes de stages : madame Luft de Liaisons Sociales, madame Bessaoud du journal l'Étudiant et monsieur Trigano du CDTE étaient nos invités à cette occasion. La seconde conférence est prévue pour le vendredi 8 mars, à 12h30 au centre Panthéon et aura pour thème : "Jeunes diplômés, la recherche d'un premier poste".

■ Au mois de janvier, le Bureau d'aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) a organisé 3 réunions d'information : Le vendredi 18 janvier, au centre Panthéon, à 17h, la Compagnie générale d'informatique (CGI) a rencontré les étudiants de Licence, Maîtrise, DEA d'Econométrie et DESS "Techniques de la décision" (UFR de Sciences Economiques). Monsieur Gingembre et Monsieur Figeat, responsables du recrutement, ont présenté leur entreprise, son organisation et ses activités ainsi que les postes que nos jeunes diplômés peuvent y occuper. Ils souhaitent renouveler ce type de rencontre, cette fois avec les étudiants de MIAGE, MASS,

Sciences Economiques et Gestion dont les profils correspondent également aux postes à pourvoir.

Le mardi 22 janvier, au Centre Pierre Mendès France, à 14h, à la demande de madame le Professeur Chaleyat Maurel (Paris I) et de madame Elie (Paris 7) responsables du DEA de "Statistique et modèles mathématiques appliqués à la Finance" (UFR 27), s'est déroulée une séance d'information (projet professionnel, dossier de candidature), animée par le BAIP à l'intention de la promotion 90/91 de ce 3ème cycle.

Le mercredi 23 janvier, au Centre Pierre Mendès France, à 13h00, à la demande de l'UFR de Philosophie et de l'Association des étudiants en philosophie "DELPHES", le BAIP a animé une séance destinée à mieux identifier - avec les étudiants concernés - les éléments dont ils disposent pour entrer dans la vie professionnelle, répondre à leurs questions, leur délivrer conseils et informations.

■ 3ème journées Le Monde et la MNEF consacrées à l'insertion professionnelle : Danielle Poutier, Conseillère d'orientation,

a représenté Paris I à ces rencontres des 16 et 17 janvier 91 qui se tenaient à l'UNESCO. A cette occasion, elle a reçu de jeunes diplômés pour les aider à réussir leur insertion professionnelle.

■ On lira page 4 et 5 le dossier du mois consacré à l'expérience d'une nouvelle filière de Paris I.

Contact : Sylvaine Mabon, BAIP, (SODIP), PMF, B707, 40 77 18 34.

■ COLLOQUE UNIVERSITE-ENTREPRISES

"La dimension interculturelle dans le monde du travail : langues, cultures, valeurs"

Vendredi 25 janvier 1991, Institut du Monde Arabe - 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris 9h-19h.

Tables rondes sur :

- Le droit, reflet des valeurs d'un peuple
- La négociation internationale
- Les relations humaines interculturelles

animées par Gérard Courtois du Monde
Contact : Eila, Université Paris 7,
2 place Jussieu 75251 Paris cedex 05,
Tel 44 27 28 31.

ERASMUS de Paris I, Centre Panthéon.

Contact : Dominique Mons, Panthéon.

■ DOCTEUR HONORIS CAUSA

Notre collègue le professeur Jean-Baptiste Duroselle s'est vu conférer le titre de Docteur Honoris Causa de l'Université d'Helsinki.

■ AMBASSADE DE FRANCE A NEW YORK

Le Président Jacques Soppelsa, actuellement conseiller culturel adjoint à l'ambassade de France aux Etats Unis, est nommé co-président (avec le prix Nobel Ilya Prigogine) du Comité d'organisation de l'exposition internationale "Histoire-culture-Europe" qui se tiendra à Paris en septembre 1992.

Contact : Ambassade de France, services culturels, 972, 5th Av. New York 10021 N.Y. - USA.

VIE PUBLIQUE

■ NOMINATIONS

Le professeur Claude Durand-Prinborgne, est nommé président du jury de recrutement des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie (Session 1991).

Geneviève Viney et Philippe Manin, professeurs à l'université de Paris I sont renouvelés comme membres titulaires de la Commission des clauses abusives.

Wladimir Andreff, Professeur à l'université de Paris I, a été élu membre de la Commission nationale pour l'UNESCO. Robert Badinter est nommé membre du Conseil supérieur des archives.

Antoine Prost et Pierre George sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national d'études démographiques.

■ PUBLICATIONS

Jean-Denis Bredin, : "Discours de réception à l'Académie Française", Gallimard 1990.

Pierre Merlin et Alain Couzy, : "La Topographie"; Que sais-je ? n° 744, PUF 1990.

Max Peyrard, : "Les financements et les conditionnalités : l'évolution d'une notion", Revue française d'administration publique n° 54, avril juin 1990. "Les interventions des organismes financiers internationaux", Vendre aux pays en développement, C.F.C.E, novembre 1990.

Léon Pressouyre, : "Le rêve cistercien", Découvertes, Gallimard 1990.

Pierre Birnbaum (sous la direction de), : "Histoire politique des juifs de France, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990.

Jacques Bouveresse, : "Droit et politiques du développement et de la coopération", Collection "Droit fondamental", PUF 1990.

Gérard Couturier, : "Droit du travail Tome 1, Les relations individuelles de travail", Collection "Droit fondamental" PUF 1990.

Mireille Delmas-Marty, : "Droit pénal des affaires - Tome 1 - Tome 2, Collection "Thémis", nouvelle édition, PUF 1990.

Josette Peyrard, : "La Bourse", Vuibert 1990.

Edith Kosmanek, : "Sondage stratifiés",

Quadrature n°6 septembre - octobre 1990. Jean-Louis Mucchielli, : "Economie internationale", mémentos Dalloz, 1990.

B. Bürgenmeir and J.L. Mucchielli, : "Multinationals and Europe 1992, Strategies for the future", Routledge, London and New York, 1991.

Claude Nicolet (sous la direction de) : "Les cahiers du Centre G.Glotz II, De Boccard, Paris janvier 1991 autour de trois thèmes: les mots du pouvoir, communautés locales et pouvoirs centraux, les groupes de pression. Contributions de D. Charpin, J.M. Bertrand, M. Christol, et alii.

André Comte-Sponville, François Dagognet, Mireille Delmas-Marty et Alii (textes de), : Science et philosophie pour quoi faire ? Le Monde Editions, oct. 1990.

Revue de Mauss : articles de H. Brochier et H. Denis (secrétaire de rédaction Ahmet Insel) La Découverte oct. déc. 1990.

Lucien Sfez (sous la direction de), : actes du colloque "Technologies et symboliques de la communication" de 1988, PUG 1990.

Lucien Sfez, : "Critique de la communication", Seuil 1990.

Antoine Prost, : "Eloge des pédagogues", Seuil, "Points actuels" 1990.

Pierre Macherey, : "A quoi pense la littérature ? ", PUF 1990.

Yvaine Buffelan-Lanore, : Droit civil 1ère année, méthodes, Masson 1990.

Edith Archambault, Louis de Mesnard et Alii : "La Comptabilité nationale face au défi international", actes du IIIe colloque de l'Association de comptabilité nationale (préface de P.Y. Henin), Economica 1990.

Xavier Greffe et Alii (sous la direction de) : "Encyclopédie économique", comprenant des articles de E.Archambault, J. Benard, C. de Boissieu, H. Brochier, B. Gazier, X. Greffe, J. Lallement, L. Levy-Garboua, P. Michel, R. Passet, Economica 1990.

Madeleine Grawitz, : "Bakounine", Plon 1990.

■ LES ENSEIGNANTS DANS LA PRESSE

Michel Lesage, : "Y a-t-il une crise du

pouvoir en URSS, ou les 200 jours de Gorbatchev", Izvestia n°296, 24/10/90.

Joël Cornette à A2 le 05/12/90 dans l'émission "Le Pouvoir et la Pierre".

Michèle Alliot-Marie dans un débat sur la construction européenne, Le Figaro du 05/12/90.

Jean Gicquel, Olivier Duhamel, François Luchaire, : leurs activités au Conseil constitutionnel soulignées par Libération du 11/12/90.

Jacques Lagroye, : "Des bricoleurs en campagne", Libération du 11/12/90.

Jean-Dominique Lafay, : "Le Conseil économique européen, l'aide financière et l'action de la Berd", Le Figaro du 14/12/90.

Bernard Teyssedre (interview de) "Les fous du diable. La femme, arme du diable", Le Nouvel Observateur, 20-26/12/90.

Jean-Denis Bredin : "Si le Père Noël venait nous voir..." Conte de Noël inspiré de l'éditorial dont l'auteur a bien voulu donner l'exclusivité au n°7 du journal de Paris I (3 décembre 1990), Le Monde du 25/12/90.

Pierre Bouretz, "Saddam Hussein et la paix perpétuelle" Le nouvel observateur, 3-9/01/91

Olivier Duhamel, "Vème République", L'Express, 3/01/91.

André Comte-Sponville, "Quel Dieu pour les philosophes ? Un athée fidèle", Le Nouvel Observateur du 3-9/01/91.

Jean-Marie Cotteret, dans "La fin du boom de la communication" Le Monde du 9/01/91.

Antoine Prost, : "Lycées : le système éclate", Le Monde du jeudi 10 et vendredi 11 janvier 1991.

Didier Maus, : Droit constitutionnel, droit international et le conflit du golfe, France Info le 16/01/91.

Philippe Braud (interview), "Le jardin des délices démocratiques", Le Quotidien 22/01/1991.

Yves Michaud (interview), "Des beaux arts plus sélects", Libération 22/01/1991.

André Comte-Sponville, "Pacifiques et pacifistes", Le Monde du 23/01/1991.

André Comte-Sponville, Félix Danette, François Hincker : "Débat autour de l'histoire du parti communiste", FR3 le 26/01/1991.

Jean-Louis Huot (interview de) : "L'art contre les armes", Le Quotidien du 26/1/91.

RELATIONS INTERNATIONALES

■ TEMPUS

Le Programme TEMPUS, adopté le 7 mai 1990 par le Conseil des Communautés Européennes a pour but particulier de favoriser le développement des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et orientale. Pour l'année académique 1991/92 les pays éligibles dans le cadre du Programme TEMPUS sont La Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Bulgarie.

TEMPUS s'apparente à d'autres programmes communautaires existants (ERASMUS) tout en ayant son identité propre avec ses objectifs, conditions d'octroi des aides financières et priorités spécifiques.

TEMPUS mettra l'accent sur certaines disciplines définies comme prioritaires par les pays éligibles. A ce jour, celles qui ont été choisies sont : la gestion des

affaires, l'économie appliquée, les sciences appliquées, la technologie l'ingénierie, les langues européennes modernes, l'agriculture et l'économie agricole, la protection de l'environnement, les sciences sociales et économiques, la médecine, les beaux arts (pour la Tchécoslovaquie seulement).

Dates limites de soumission des demandes

Pour toutes les activités éligibles dans le cadre du programme TEMPUS qui doivent prendre place durant l'année académique 1991/92, la date limite de soumission des demandes est le 15 mars 1991. Pour l'année académique 1992/93 la date limite pour soumission des demandes sera le 30 novembre 1991 (le cachet de la poste faisant foi).

LE VADEMECUM TEMPUS a été transmis à tous les Directeurs d'UFR le 14 décembre dernier. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés au Bureau

■ COLLOQUES ET RENCONTRES SCIENTIFIQUES

■ Le centre Glotz organise un lundi de chaque mois, durant l'année universitaire, des conférences réunissant dans un esprit ouvert, des spécialistes de toutes les disciplines de l'histoire ancienne.

Calendrier des rencontres 1990-1991 qui auront lieu à 17h00 Salle Charles Picard (Centre G. Glotz) :

17 décembre 1990 : François Rebuffat (Université de Paris IV), "La prolifération des ateliers monétaires en Pisidie sous le Haut Empire".

7 janvier 1991 : François Villeneuve (IFAPO Damas), "Problèmes de la terre en Syrie et Arabie à l'époque romaine".

28 janvier 1991 : Francis Joannes (CNRS), "L'organisation de l'espace en Irak du Nord (région du Sinjar) au début du deuxième millénaire".

11 février 1991 : Dominique Mulliez (Université de Reims), "Les affranchissements de Delphes : un témoignage sur la circulation des individus en Grèce".

11 mars 1991 : Yvon Garlan (Université de Rennes II), "Production et circulation des amphores : contribution à l'étude du

territoire des cités grecques".

13 mai 1991 : François Jacques (Université de Lille II), "Cités et domaines impériaux en Numidie méridionale".

Contact : Centre Gustave Glotz, Sorbonne, escalier C 3ème étage, 40 46 28 25.

■ Trois centres de recherches de différentes UFR de Paris I ont organisé en commun les 17 et 18 janvier 1991 un colloque "Le Canada, quel avenir ?" : le Centre d'analyse comparative des systèmes politiques, le Centre de recherche de droit constitutionnel, le Centre de recherches et d'études canadiennes. Contact : Gérard Conac, Claude Emeri, André Kaspi, Didier Maus.

■ Colloque national de démographie Les Instituts et Centres universitaires de démographie, l'INED, l'INSEE et le CNRS organisent leur 9ème Colloque national de démographie les 3, 4, et 5 décembre 1991, à Paris. Le thème de ce colloque est : La nuptialité. Evolution récente en France et dans les pays développés.

Contact : Alfred Dittgen, Institut de Démographie de Paris, 22 rue Vauquelin 75005, 43 37 48 11.

■ Michel Serres succède à Edgar Faure sous la Coupole. Réception le 31 janvier 1991 par Bertrand Poirot Delpech. Les académiciens "en signe de paix", avaient décidé de ne pas porter leur traditionnelle épée.

■ Le président Georges Haddad soumet fin janvier aux instances compétentes de notre université la proposition de remise des insignes de Docteur Honoris Causa à Monsieur Rodrigo BORJA Y CEVALLOS, Président de la République de l'Equateur. La cérémonie se déroulerait dans les salons de la Chancellerie en Sorbonne le mercredi 20 février 1991 à 16h00. A cette occasion, le Recteur de l'Académie de Paris, madame Michèle Gendreau-Massaloux, remettra la Grande médaille de la Chancellerie des Universités de Paris.

REPERES

■ ALERTE...

Un nouveau système national d'alerte a été mis en place sous la responsabilité du

ministère de l'Intérieur et concerne les établissements relevant du ministère de l'Education nationale. Ce système ainsi que les consignes de sécurité qui en

résultent font l'objet d'instructions parues au B.O. n° 42 du 15 novembre 1990.

TEMPS LIBRE

■ RANDONNEES BELLIFONTAINES

Connaissez-vous le merveilleux massif forestier de Fontainebleau ?
Ses 25000 ha de feuillus et résineux
Ses 13000 variétés de plantes à fleurs
Ses 2700 variétés de champignons
Ses 675 variétés de lichens
Ses 500 variétés d'algues
Ses 300 km de sentiers balisés quadrichromes

Ses houx, aulnes, alisiers, sorbiers
Ses fougères, bruyères, genêts, pruneliers
Ses pragnons, églantines, chèvrefeuilles, néfliers
Ses cerfs, sangliers, renards, chevreuils
Ses putois, blaireaux, hérissons, écureuils
Ses geais, coucoux, étourmeaux
Ses prés, grives, loriot

Ses sablières, ses platières
Ses panoramas, ses belvédères
Ses fontaines et sa mare aux nénuphars
Ses chaos rocheux, ses grottes
Ses hippodromes, son golf
Ses auberges, ses buvettes
Sa tour
Denecourt.

Une enseignante de PMF, qui réside au cœur de la forêt et qui nous en rappelle les charmes à moins d'une heure de Paris. (conseil bibliographique : guide de la forêt de Fontainebleau, Ed. Ouest France)

Contact : Edith Kosmanek, UFR 27, PMF.

■ PARIS I DANS LA DANSE !

L'UEFAPS de Paris I a le plaisir d'organiser le Festival de Danse des Universités d'Ile de France, sous le parrainage de Monsieur Lionel Jospin, Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de Monsieur Jack Lang, Ministre de la Culture et de la Communication.

Les treize universités et les trois Unités de Formation et de Recherche en Education Physique et Sportive sont invitées à présenter le travail chorégraphique réalisé en leur sein. Ainsi ce spectacle se propose d'apporter un témoignage du travail effectué par les universités dans le domaine de l'enseignement de la danse. L'UEFAPS vous convie à cette manifestation qui se déroulera le jeudi 11 avril 1991, à l'Espace Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois :

- deux représentations différentes, une le matin à 10h, l'autre l'après-midi à 14h.
- les deux programmes sont présentés ensemble en soirée à 20h15.

Contact : Marie-Geneviève Miller Professeur d'EPS et Françoise Querment UEFAPS, C1307, PMF, 40 77 18 96.

■ MAIRIE DU VE

A l'initiative de Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris et membre du C.A. de Paris I, une exposition exceptionnelle sur "les Trésors du Vatican" est présentée actuellement à la mairie du 5ème arrondissement, place du Panthéon de 10h45 à 17h45, et ce jusqu'au 24 février 1991.

Contact : Mairie du 5e, Place du Panthéon.

■ ANNEE MOZART : BICENTENAIRE DE SA MORT

■ A l'occasion du bicentenaire de la mort de Mozart, voici quelques propositions de voyages en Autriche. L'ASCEN propose un circuit du 1er octobre au 14 octobre 1991 pour 4980 F + adhésion à l'ASCEN.

Contact : Mme Koch, 142 rue du Bac Paris 7ème, 49 55 19 04.

■ Clio - Les Amis de l'Histoire, propose plusieurs formules (3 jours à partir de 4100F, 4 jours à partir de 4300F) Contact : CLIO - 34 rue du Hameau 75015 Paris, 48 42 15 15.

■ L'année Mozart sera célébrée par "Musique en Sorbonne" à l'occasion d'un festival "Mozart et son temps" du 24 juin au 6 juillet prochains dans l'amphithéâtre Richelieu et dans le grand amphithéâtre du Rectorat.

Contact : Musique en Sorbonne, 2 rue Francis de Croisset 75018 Paris, Tel 42 62 71 71.

■ PEINTURE

L'exposition "1971-1991" en 33 tableaux de Monsieur Bruno Poirier vous est ouverte du 25 janvier au 23 février à la bibliothèque Cujas, de 9h30 à 18h00. Contact : 2 rue Cujas (sauf le dimanche).

JALONS

DITS ET ECRITS

D'ANDRE TUNC

La Société de législation comparée tient à rendre à notre collègue André Tunc, professeur émérite de Paris I, un hommage spécial en publiant une sélection de ses principaux écrits, accompagnés de quelques textes inédits.

Le choix a été fait par l'auteur lui-même et il reflète la variété de ses centres d'intérêt. Les articles sont rassemblés sous cinq rubriques principales :

- Panthéon
- Droit comparé
- Responsabilité civile
- Droit des sociétés
- En marge

L'ouvrage (450 pages) paraîtra au mois de mai 1991 au prix de 420F. Il est mis en souscription au prix de 350F jusqu'au 28 février 1991.

Adresser votre souscription à la Société de législation comparée, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris (unité de recherche associée du CNRS) Tel : 45 44 44 67.

COMMUNICATION

■ LE PROJET D'UNIVERSITE POUR 4 ANS

Avant de négocier avec le ministère le contrat quadriennal, l'Université doit construire d'ici fin février son projet d'objectifs et de moyens pour les 4 ans à venir. Pédagogie, locaux, personnels, communication-partenariat, sont les thèmes principaux de la réflexion en cours. Après avoir lancé en décembre dernier ce processus d'évaluation interne des objectifs et des besoins, le Président Georges Haddad a réuni début janvier l'ensemble des responsables de composantes et de services pour organiser l'étape de recensement des moyens existants ("état des lieux") et des projets de développement. Des fiches questionnaires à méditer et à remplir, servent d'outils à cet inventaire et à ces suggestions : personnels enseignants, personnels ATOS, pédagogie, CEM, Epicure (communication-partenariat) sont les services centraux qui prépareront la 1ère synthèse des réponses à leur retourner, dans ce but, début février. C'est alors sur cette base que pourra s'engager la réflexion constructive d'un projet de développement de l'Université

de Paris I pour 1992-1996.

■ COURS INAUGURAL DU DESS DE DROIT ET ADMINISTRATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Sous la Présidence de Madame Catherine Tasca, Ministre délégué chargé de la Communication, Monsieur Hervé Bourges, Président directeur Général de A2 et FR3, a prononcé le cours inaugural du DESS de Droit et Administration de la Communication Audiovisuelle de Paris I, le mercredi 9 janvier 1991, amphithéâtre Liard en Sorbonne. Monsieur le Président Georges Haddad et les responsables de ce DESS : MM. Romuald Szramkiewicz et Daniel Sabatier ont accueilli les 250 participants.

Contact : Daniel Sabatier, Panthéon.

■ LES DESTINATAIRES DU JOURNAL DE PARIS I

Le journal est actuellement diffusé :
Aux membres de l'université : personnels (IATOS, enseignants et chercheurs), élus étudiants et personnalités extérieures des conseils centraux, professeurs honoraires et

émérites, associations étudiantes, membres d'EPICURE.

Aux administrations de tutelle : ministères de l'Education nationale, de la Recherche, Rectorat de Paris, CNRS.

Aux Présidents de toutes les universités françaises.

Aux partenaires de l'Université : fournisseurs de Paris I, grands éditeurs et grandes entreprises françaises.

Contact : EPICURE.

■ AVIS AUX AMATEURS

Le billet du précédent numéro du journal a été rédigé en forme de conte de Noël. Le journal Le Monde l'a publié, remanié, trois semaines plus tard. Nous remercions son auteur, notre collègue Jean-Denis Bredin, de cette nouvelle "faveur". Le journal continuera de publier des billets d'actualité "sur le vif" dont voudront bien nous honorer les candidats à l'humour ou à la réflexion d'à propos. Que de talentueux collègues, prestigieux ou méconnus, acceptent de concourir et nous adressent leurs billets ! Ce mois-ci, nous remercions notre collègue, le Professeur Louis Levy Garboua.

Contact : EPICURE, Panthéon, 46 34 97 41.

AGENDA

■ Contrat Quadriennal :

Le Président a réuni les 9 et 11 janvier les responsables d'UFR et de service pour lancer l'enquête "état des lieux - projet de développement" (voir rubrique Communication).

■ Bonne année 91 :

Le Président a reçu l'ensemble des personnels enseignants et ATOS des UFR et des services centraux les 14, 15, 18 et 21 janvier à l'occasion de cérémonies des vœux. Son allocution a porté sur la situation internationale, sur la modernisation et le contrat quadriennal de l'université ainsi que sur la rénovation et les contrats de nettoyage des locaux.

■ Renouvellement des élus étudiants des Conseils centraux de l'Université (CA, CS, CEVU) : élections mercredi 30 janvier et jeudi 31 janvier.

■ Le Président a réuni le 31 janvier les directeurs des UFR concernées et le chargé de mission à la création de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Paris auquel Paris I participera dès la rentrée prochaine.

■ Réception en l'honneur du Président de la République de l'Equateur, Monsieur

Rodrigo BORJA Y CEVALLOS, dans les salons de la Chancellerie des Universités de Paris le mercredi 20 février 1991 à 16h00 en présence de Madame le Recteur de l'Académie de Paris.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Françoise DREYFUS,
Vice-Président du CA

CONCEPTION : EPICURE (Espace Pluridisciplinaire d'Information de Communication et de Recherche) Présidence de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 12 place du Panthéon 75005 Paris,
Tél (1) 46 34 97 41, Fax (1) 46 34 20 56,
Responsable Michel BOUSEZ

RÉALISATION ET DIFFUSION :

Services de la Présidence, de la Reprographie Sorbonne et de la Division CEM.

Ce journal est réalisé grâce aux informations fournies par les membres de l'Université de Paris I. Les informations doivent parvenir à EPICURE avant le 15 de chaque mois. Pour mars - avril, le 15 mars 1991.

CONTACT : Anne-Marie NOTÉ, Epicure, Centre Panthéon Tél : 46 34 99 41.

MISE EN PAGE : Valérie DAMBREVILLE
MAQUETTE : Patrice OLIVIER / CEM 91 / O X Press